

NOMINATIONS

■ **DRAAF Hauts de France**: Thierry Dupeuble (IGPEF), est nommé directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région des Hauts-de-France à compter du 12 juillet 2018.

■ **DDPP de Seine et Marne**: Paul Menecier (IGSPV), est nommé directeur départemental de la protection des populations de Seine-et-Marne à compter du 12 juillet 2018.

■ **DDPP de Meurthe et Moselle**: Thierry Badin de Montjoye (ICSPV), est nommé directeur départemental adjoint de la protection des populations de Meurthe-et-Moselle à compter du 16 juillet 2018.

■ **DDPP de la Vienne**: Elodie Marti-Bizien (ICSPV), est nommée directrice départementale adjointe de la protection des populations de la Vienne à compter du 23 juillet 2018.

■ **DDPP des Pyrénées-Orientales**: Emmanuel Foex (ICSPV), est nommé directeur départemental adjoint de la protection des populations des Pyrénées-Orientales à compter du 1^{er} août 2018.

■ **DDCS du Nord**: Emmanuel Richard (IASS), est nommé directeur départemental de la cohésion sociale du Nord à compter du 1^{er} août 2018.

■ **DREAL Bourgogne Franche-Comté**: Jean-Pierre Lestoille (IGPEF), est nommé directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Bourgogne-Franche-Comté, pour une durée de cinq ans, à compter du 1^{er} septembre 2018.

■ **CNR**: Par décret du Président de la République en date du 16 juillet 2018, sur proposition du conseil de surveillance, Mme Elisabeth Ayraut est nommée présidente du directoire de la Compagnie nationale du Rhône.

■ **ARS Ile-de-France**: Aurélien Rousseau, maître des requêtes au Conseil d'État, est nommé directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018.

■ **DEAL Réunion**: Stéphanie Bascou, administratrice territoriale, est nommée directrice adjointe de l'environnement, de l'aménagement et du logement de La Réunion à compter du 1^{er} octobre 2018.

■ **DRAF Normandie**: François Pouilly (IGSPV), est nommé directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Normandie à compter du 17 septembre 2018.

■ **DRAF Mayotte**: Bertrand Wybrecht (IGPEF), est nommé directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Mayotte à compter du 8 septembre 2018.

■ **DDPP de l'Hérault**: Daniel Hirsch, directeur départemental de 2^e classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, est nommé directeur départemental adjoint de la protection des populations de l'Hérault à compter du 1^{er} septembre 2018.

internationales sur l'eau sans trouver de réelles concrétisations: nécessité d'une volonté politique forte, d'une vision intégrée des ressources en eau, d'une gestion coordonnée des bassins transfrontaliers, mise en place de partenariats (coopération internationale,

coordination intersectorielle), alliance de solutions grises et vertes et augmentation significative des financements.

Le Partenariat Français pour l'eau, qui représentait la France lors de la session officielle sur l'ODD 6, a toutefois plaidé pour

une accélération très forte des politiques publiques relatives à la gestion de l'eau et a invité les Etats-membres à se réunir plus régulièrement et plus fréquemment pour discuter plus efficacement des défis relatifs à l'eau et l'assainissement. ■

ACTUALITÉS FRANCE

Assises de l'eau

Le gouvernement veut diviser par deux la durée du cycle de renouvellement des réseaux

La restitution relative au premier volet des assises de l'eau a finalement eu lieu à Saint-Michel-de-Chaillol, le 29 août dernier, en présence d'Édouard Philippe, Premier Ministre, et de Sébastien Lecornu, Secrétaire d'État. Quatre priorités ont été annoncées: renforcer la connaissance des réseaux, améliorer les conditions d'emprunt des collectivités, développer la solidarité territoriale, et accompagner l'aide à l'ingénierie. Ces mesures doivent permettre de diviser par deux la durée du cycle de renouvellement des réseaux. Les agences de l'eau sont au cœur de ce dispositif.

Comme prévu, le Premier ministre a annoncé un certain nombre de mesures destinées à relancer l'investissement, notamment le renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement. De nouvelles obligations de publication des résultats des services d'eau et d'assainissement seront instaurées, 50 % des collectivités ne renseignant pas, à l'heure actuelle, l'outil d'information sur leur service d'eau et d'assainissement. Les agences de l'eau offriront une aide qui couvrira, dans certains cas, jusqu'à 50 % du coût du diagnostic.



Les Assises doivent permettre une relance des investissements qui passeront à 41 milliards d'euros sur la période 2019 à 2024, contre 36 milliards prévus initialement.

Par ailleurs, les conditions d'accès à l'emprunt des collectivités seront améliorées. La Caisse des Dépôts sera mobilisée pour proposer, aux côtés des banques privées, des prêts dont la maturité longue est adaptée à ce type de projets. C'est-à-dire jusqu'à 60 ans, à des taux attractifs, qui pourront représenter 2 Md€ sur 5 ans. Pour faciliter l'accès aux financements, la Caisse des Dépôts et les agences pourront se coordonner pour proposer aux collectivités des offres financières combinant prêts à maturité longue et subventions. Pour favoriser la solidarité territoriale, les agences seront invitées à réserver "en grande partie" leurs subventions aux zones les moins favorisées, notamment les zones rurales. « Des zones dont on sait

qu'elles n'auront pas les moyens de faire face au "mur" - non d'eau mais d'investissement - qui se profile » a précisé Édouard Philippe. Elles consacreront 2 mds d'euros d'aides sur la période 2019-2024 au renouvellement des réseaux de ces zones les moins favorisées. Avec des taux d'aides qui pourront s'élever jusqu'à 70 %. « Pour financer cet effort de solidarité, nous procéderons au redéploiement progressif des aides au fonctionnement ainsi que des anciennes aides à la conformité réglementaire » a précisé le Premier Ministre. D'autres aides devraient cibler les innovations, « qui permettent par exemple d'améliorer le goût de l'eau, d'en suivre la qualité, de procéder à des travaux sans creuser des tranchées pour ne

ADOPTA : nos actualités

POUR SE FORMER EFFICACEMENT

Les showrooms complémentaires de l'ADOPTA et du SMOA

Le showroom de l'ADOPTA : techniques de gestion durable et intégrée des eaux pluviales urbaines



A Douai, siège de l'association, les techniques dites « alternatives » sont visibles hors sol. Pour visiter ce showroom, contactez Maëlle ANCELLE : 03 27 94 12 41, mancelle@adopta.fr

Une vidéo du showroom de l'ADOPTA

Les animateurs de l'ADOPTA se dotent cette année d'une vidéo du showroom douaisien pour pouvoir le transporter et le présenter dans toute la France.

Contactez-nous pour en savoir davantage sur les modalités de formation associées.

Le showroom commun du SMOA-ADOPTA : hydraulique douce et gestion des eaux pluviales en milieu rural et urbain

A Clairoix, sur le terrain du SMOA (Syndicat Mixte Oise Aronde) qui accueille l'antenne picarde de l'ADOPTA, un showroom présente les différentes techniques existant pour faire face aux coulées de boues et problèmes de ruissellements agricoles, et quelques techniques de gestion des eaux pluviales urbaines.

Pour le visiter, contactez Elia DESMOT : 06 49 56 97 78, edesmot@adopta.fr



EN SAVOIR PLUS SUR

le dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales

Une **journée de présentation** de logiciels de dimensionnement des ouvrages de gestion à la parcelle des eaux pluviales aura lieu **le 8 novembre 2018** dans le Nord de la France (lieu à préciser) :

- Parapluie, développé par Bernard CHOCAT et la société ALISON
- Hyetos, développé par la société CDI Technologies
- XP drainage, développé par la société Innovyze

REJOINDRE LE RESEAU ADOPTA

Pour bénéficier du réseau actif et efficace de l'ADOPTA, devenez adhérent !

Comment ?

- Une lettre de demande d'adhésion expliquant votre motivation
- Une cotisation annuelle de 350 € pour les collectivités et assimilés, et de 500 € pour les activités économiques.

L'ADOPTA se met à la page!

Suivez nos actualités sur notre nouvelle page Facebook



@AssoAdopta



Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives

685 rue Jean Perrin
Aile Languedoc, Entrée C

59 500 Douai
Tél : 03 27 94 12 41

Mail : contact@adopta.fr
Site Internet : www.adopta.fr



NOMINATIONS

■ **DDCS des Côtes d'Armor:** Xavier Marchand, inspecteur hors classe de la jeunesse et des sports, est nommé directeur départemental adjoint de la cohésion sociale des Côtes-d'Armor à compter du 1^{er} août 2018.

■ **DDCS de la Vendée:** Meidhi Vermeulen, inspecteur hors classe de la jeunesse et des sports, est nommé directeur départemental adjoint de la cohésion sociale de la Vendée à compter du 12 août 2018.

■ **DDT du Cantal:** Mario Charrière (ICPEF), est nommé directeur départemental des territoires du Cantal à compter du 20 août 2018.

■ **DDCS d'Eure et Loir:** Thierry Place (ICSPV), est nommé directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure-et-Loir à compter du 20 août 2018.

■ **DDTM de Charente-Maritime:** Christophe Manson, attaché d'administration hors classe, est nommé directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de Charente-Maritime à compter du 21 août 2018.

■ **DDCS de l'Isère:** Corinne Gautherin, attachée d'administration hors classe, est nommée directrice départementale de la cohésion sociale de l'Isère à compter du 27 août 2018.

■ **DDPP de l'Essonne:** Éric Dumoulin (IGSPV), est nommé directeur départemental de la protection des populations de l'Essonne à compter du 1^{er} septembre 2018.

■ **DDPP de l'Indre:** Philippe Foury, administrateur territorial, est nommé directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Indre à compter du 1^{er} septembre 2018.

■ **DDPP des Alpes de Haute Provence:** Pascal Nappéy, attaché d'administration hors classe de l'État, est nommé directeur départemental adjoint de la cohésion sociale et de la protection des populations des Alpes-de-Haute-Provence à compter du 1^{er} septembre 2018.

■ **DDT de la Haute-Saône:** Hugues Sory (ICPEF), est nommé directeur départemental adjoint des territoires de la Haute-Saône à compter du 1^{er} septembre 2018.

■ **DDPP des Yvelines:** Céline Gerster (ICSPV) est nommée directrice départementale adjointe de la protection des populations des Yvelines à compter du 3 septembre 2018.

■ **DDPP de Paris:** Gilles Ruaud, directeur départemental de 1^{ère} classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, est nommé directeur départemental de la protection des populations de Paris à compter du 3 septembre 2018.

■ **DDCS du Val-de-Marne:** Myriam Savio, attachée principale d'administration, est nommée directrice départementale adjointe de la cohésion sociale du Val-de-Marne à compter du 3 septembre 2018.

pas perturber l'activité d'une ville », ainsi que la gestion des eaux pluviales, « un défi important dans les zones urbaines : près d'1 milliard d'euros d'aides pourront y être consacrés ».

Un tarif social de l'eau, fonctionnant sur un modèle similaire à celui de l'énergie, sera instauré. Une cinquantaine de collectivités l'avaient expérimenté, le gouvernement va le généraliser. Le dispositif pourrait entrer en vigueur dès 2019.

Pour renforcer l'ingénierie publique, le gouvernement envisage enfin de mettre en place un accompagnement par l'inter-

médiaire des agences. Il pourra prendre plusieurs formes : assistance à maîtrise d'ouvrage, marchés cadres avec des bureaux d'études, constitution de groupements de commandes. « L'idée, est de ne pas laisser une équipe municipale seule face à des décisions aux conséquences parfois très lourdes » a indiqué Édouard Philippe.

En revanche, le prélèvement de Bercy sur le budget des agences demeure. « Les agences, comme tous les autres organes ou opérateurs publics, doivent prendre leur part dans l'objectif de maîtrise de la dépense

publique et de baisse de la pression fiscale » a souligné le Premier Ministre qui souhaite recentrer leurs interventions autour de la solidarité territoriale, notamment vis-à-vis des territoires ruraux et autour de l'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité. « Les agences vont donc évoluer de manière progressive, d'une logique de "mutuelle de l'eau" à une logique d'opérateur, ce qui va impliquer de faire des choix dans l'attribution de certaines aides qui ne seront plus automatiques » a-t-il indiqué. ■

Politique de l'eau et de la biodiversité : un rapport pointe "un ensemble dépourvu de cohérence"

Le rapport émanant du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et de l'inspection générale des finances (IGF) relatif aux opérateurs de l'eau et de la biodiversité, rendu public au mois de juillet dernier, dresse un état des lieux du cadre dans lequel sont conduites les politiques de l'eau et de la biodiversité. Il préconise un retour aux fondamentaux et une priorisation des objectifs de manière à garantir une adéquation entre les missions et les moyens. Un recentrage progressif des interventions sur les actions en faveur du grand cycle de l'eau, du milieu marin et de la biodiversité et une évolution du système des redevances des agences figurent parmi les principales préconisations.

Le rapport constate en premier lieu que les politiques de l'eau et de la biodiversité, bien que pilotées depuis 10 ans par une même direction d'administration centrale, se sont construites par juxtaposition et accumulation d'objectifs, sans se poser la



A court terme, c'est-à-dire dans le cadre de la mise en œuvre des 11^{èmes} programmes d'intervention (2019-2024), le rapport préconise de recentrer les interventions des agences là où elles sont les plus efficaces. Ce qui doit conduire à relever les seuils d'intervention, à accroître la sélectivité des aides et à en arrêter certaines.

question de l'adéquation des missions et des moyens et sans vision globale. « Les contraintes budgétaires sont ainsi devenues les véritables déterminants de ces politiques » indiquent les rapporteurs. Au total, pas moins de 20 établissements publics (6 agences de l'eau, 10 établissements publics de parcs nationaux, l'AFB, l'ONCFS, l'EPMP et le CELRL) sont chargés de la mise en œuvre de la politique de l'eau et de la biodiversité, aux côtés des services déconcentrés de l'État. Résultat, « Les politiques de l'eau et de la biodiversité, qui

ne sont que juxtaposées, forment un ensemble dépourvu de cohérence » indique le document.

Le rapport procède ensuite à une analyse des financements et des interventions des agences de l'eau. À court terme, c'est-à-dire dans le cadre de la mise en œuvre des 11^{èmes} programmes d'intervention (2019-2024), il préconise de recentrer les interventions des agences là où elles sont les plus efficaces. Ce qui doit conduire à relever les seuils d'intervention, à accroître la sélectivité des aides et à en arrêter certaines. Sont notamment visés l'assainissement